



Programme
des Nations Unies
pour l'environnement

UNEP(OCA)/MED IG.2/1
31 juillet 1991

FRANCAIS
Original: ANGLAIS

PLAN D'ACTION POUR LA MEDITERRANEE

Septième réunion ordinaire des Parties
contractantes à la Convention pour la
Protection de la mer Méditerranée contre
la pollution et aux protocoles y relatifs

Le Caire, 8-11 octobre 1991

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

1. Ouverture de la réunion
2. Règlement intérieur
3. Election du Bureau
4. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux
5. Vérification des pouvoirs
6. Rapport du Directeur exécutif sur la mise en oeuvre du Plan d'action pour la Méditerranée en 1990-1991
7. Décisions proposées pour adoption assorties des allocations budgétaires correspondantes pour l'exercice biennal 1992-1993 et contributions des Parties contractantes au Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée pour l'exercice biennal 1992-1993
 - A. Application de la Convention de Barcelone
 - 7.1. Approbation du programme dans le cadre des réunions décisionnelles
 - 7.2. Coordination du programme
 - 7.3. Composante juridique
 - 7.4. Surveillance continue de la pollution marine en Méditerranée
 - 7.5. Information
 - B. Application du Protocole tellurique et du Protocole relatif aux immersions
 - 7.6. Application du Protocole tellurique et du Protocole relatif aux immersions
 - C. Application du Protocole relatif aux situation critiques
 - 7.7. Prévention et lutte contre la pollution par les navires
 - (a) Protocole relatif aux situations critiques
 - (b) Installations portuaires de réception
 - D. Application du Protocole relatif aux aires spécialement protégées et sites historiques
 - 7.8. Protection du patrimoine méditerranéen commun
 - (a) Protocole relatif aux aires spécialement protégées
 - (b) Préservation des sites historiques

E. Gestion écologiquement rationnelle de la zone littorale méditerranéenne

7.9. Gestion écologiquement rationnelle de la zone littorale méditerranéenne

- (a) Analyse prospective des relations entre environnement et développement (Plan Bleu)
- (b) Planification et gestion du littoral (Programme d'actions prioritaires)
- (c) Programme d'aménagement côtier (PAC)

8. Date et lieu de la Huitième réunion ordinaire des Parties contractantes

9. Questions diverses

10. Adoption du rapport

11. Clôture de la réunion